



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NOZEROY

Nombre de conseillers

- En exercice : 08
- Présents : 08
- Votants : 07
- Absents : 00
- Exclus : 00

Date de convocation**03.09.2024****Date d'affichage****23.09.2024****Objet**

Achat parcelle ZE21

Séance du 16 septembre 2024 à 20h00

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Dominique CHAUVIN**

Étaient présents : Dominique CHAUVIN, François MIVELLE, Daniel JEANNAUX, Marine BINETRUY, Sylvie BOURGEOIS, Emilie COULON, Audrey MENIN, Georges BALANCHE.

Absent Excusé : /**Absent** : /**Secrétaire de séance** : Marine BINETRUY

La communauté de communes confirme que la parcelle ZE 21 sera rendue constructible dans le PLUI sous réserve de la validation de celui-ci par Monsieur le Préfet, ce qui devrait intervenir courant 2025.

Monsieur le Maire et Monsieur le 2^{ème} adjoint proposent au conseil de confirmer la volonté d'acheter le terrain d'une surface de 2ha 40a 20ca aux propriétaires en indivision de la parcelle ZE21 (Mme BROCARD Anne-Marie, M. BROCARD Jean-Daniel, Mme CHAPUSOT Paulette, Mme CHAUVIN Marie-Thérèse, Mme DUMOND Christiane, Mme MARGUIER Françoise).

Monsieur le Maire, intéressé, ne prend pas part au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants (7 voix pour), décide :

- **D'ACQUERIR** la parcelle ZE 21 pour un montant de 55 000€ conformément à la délibération du 04 février 2019 afin de pouvoir agrandir le lotissement actuel et répondre à la demande de construction sur la commune, sous réserve de validation du PLUI.

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération.

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus.

Fait à NOZEROY, le 16 septembre 2024

Le Maire
Dominique CHAUVIN



La Secrétaire de séance,
Marine BINETRUY